

## DRT-7001: Cours individualisé

---

## Description du cours

---

### DRT-7001 Cour individualisé

Recherche approfondie sur un sujet autre que celui choisi pour le mémoire ou l'essai de maîtrise. L'étude doit démontrer la maîtrise de la méthode de recherche et de rédaction juridique. Le [formulaire Cours individualisé](#), à compléter avec le professeur chargé d'assumer la supervision, doit être approuvé par la direction des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. *L'étudiant ne peut s'inscrire plus d'une fois à ce cours durant son programme d'études. (3 crédits)*

---

## Objectifs

---

- Faire une recherche approfondie en droit.
- Permettre d'acquérir une méthode de recherche.
- Parfaire la formation en rédaction juridique.

---

## Supervision

---

Le cours est encadré par un professeur de la Faculté qui assure la supervision de la recherche.

---

## Matières couvertes

---

Le sujet de recherche peut porter sur une matière non couverte par les axes d'enseignement et de recherche de la maîtrise. Il peut aussi se rattacher à un des cours du programme d'études, si ce cours n'est pas dispensé durant l'année pendant laquelle l'étudiant souhaite s'inscrire au cours de lecture.

---

## Méthode d'enseignement

---

Au début de la session, le professeur et l'étudiant élaborent un programme de travail qui inclut le sujet de recherche, la méthodologie utilisée, une bibliographie, la méthode d'évaluation et un échéancier des rencontres.

Le [formulaire Cours individualisé](#), à compléter, doit être remis à la direction de programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Des ajustements peuvent évidemment être apportés au programme de travail durant la session. L'étudiant doit rendre compte de son travail régulièrement au cours de la session.

À la fin de la session, l'étudiant doit soumettre un travail écrit d'environ vingt-cinq (25) pages au professeur responsable qui en fait l'évaluation.

Le cours comprend trois (3) crédits et exige neuf (9) heures de travail par semaine.

---

## Évaluations

---

Le cours est sanctionné par une note (A+ à C, ou E en cas d'échec).

---

## Politique de plagiat

---

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

---

## Règlement disciplinaire

---

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

[http://www.ulaval.ca/sq/reg/Reglements/Reglement\\_disciplinaire.pdf](http://www.ulaval.ca/sq/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf)

---

## Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

---

La Faculté de droit se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études (mai 2009).

### Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

### Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils lui offrent le soutien approprié :

A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;

B) En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;

C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté de droit invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le Réseau **Fernand-Dumont** regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

---

### **Recherche documentaire**

---

Plusieurs formations sont offertes par les conseillères à la documentation en droit de la Bibliothèque. Il est fortement suggéré à l'étudiant de suivre ces formations, qui concernent la recherche documentaire spécialisée, les bases de données, l'utilisation du logiciel EndNote, etc. Plusieurs guides de recherche sont aussi disponibles dans différents domaines du droit. Vous trouverez les informations relatives à ces formations, ainsi que les coordonnées des conseillères à la documentation, sur le [portail droit](#) du site internet de la Bibliothèque.